

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

**PRÉCIS DE L'ABONNEMENT :**  
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.  
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.  
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'UN CONTRAIRE.

**RÉDACTION & ADMINISTRATION**  
17, RUE NEUVE, 17  
Directeur-Gérant : **ALFRED REBOUX**  
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAIN, 42

**ABONNEMENTS ET ANNONCES :**  
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.  
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34  
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 12 DÉCEMBRE 1888

### LA MAIN DANS LE SAC !

Et la commission du Tonkin délibère toujours. Elle délibère même jour et nuit. Et nous ne craignons pas d'affirmer qu'il est temps d'en finir, et qu'il faut que tous ces bavardages doivent enfin aboutir à une solution que le pays, écœuré de toutes ces questions de ressources, de ces jalousies de corps, et de ces questions de portefeuilles cachés sous des prétextes d'expansion coloniale et d'honneur national, réclame à corps et à cris.

Un incident est à retenir de la séance de jeudi : C'est la découverte par M. Andrieux d'une pièce écrite toute entière de la main de M. Ferry, et ainsi conçue :

Le gouvernement français concède à la Compagnie française de l'Indo-Chine, représentée par M. Bédarride, sénateur ; M. Toudou, député ; M. Desbrière, sénateur et président de la Chambre de Commerce de Paris, et M. Chabrière-Artaud, directeur-général à Lyon, l'autorisation de construire et d'exploiter les voies ferrées au Tonkin, d'exploiter les mines et de percevoir les impôts, etc. Signé : JULES FERRY.

Cette pièce va faire bondir de joie Henri Rochefort, qui ne laissera pas échapper une aussi belle occasion de croquer le pépétier Ferry.

En apportant ce document à la commission des 33, M. Andrieux a ménagé son effet comme un excellent comédien. Il l'a présenté avec un air innocent, une mine de n'y point toucher qui a eu un formidable succès.

Les opportunistes de la réunion étaient complètement déconcentrés. Songez donc, leur patron, l'intègre Ferry, l'homme rigide, qui refusait toute concession, tout appui à son parent M. Bavier-Chauffour, le Brutus qui sacrifiait son cousin, poussant la condescendance jusqu'à écrire en entier, de sa main ministérielle, un projet d'affaires étrangères.

M. Andrieux, qui est également parent de M. Ferry (décidément, on ne s'occupe guère dans cette famille) — a ajouté « qu'il croyait ne devoir à aucun collègue », et il est parti comme s'il avait fait la chose la plus simple du monde. Il y aurait, en vérité, de quoi en rire aux larmes, si les larmes ne venaient pas d'elles-mêmes aux yeux de tous les gens qui aiment leur pays, au spectacle de toutes ces hontes déchainées sur nous par l'opportuniste.

L'argent français gaspillé, le sang français répandu à trois mille lieues de la patrie, cinq mille familles en deuil, un général français subissant sans rougir un subordonné, un colonel soupçonné d'avoir manqué à ses devoirs militaires, un autre colonel écrivant de force un rapport empreint de haine contre un collègue, un président du conseil réclamant une victoire pour conserver son portefeuille, falsifiant les dépêches sous couleur de raison d'état, et en réalité par attachement à son carré de maroquin, puis finalement pris en flagrant délit de tripotages, voilà le bilan de l'aventure opportuniste, et seulement ce qui concerne le Tonkin.

### NOUVELLES DU JOUR

**Poursuites contre le Temps**  
Il est question, dit la Patrie, d'une démarche faite par des députés de la gauche pour insister auprès du garde des sceaux afin qu'il exerce des poursuites contre le Temps. On a la preuve que le rapport Borgnis-Desbordes n'a pas été communiqué par le ministère.

**Le général Brière de l'Isle**  
Le général Brière de l'Isle a demandé l'autorisation au ministre de la guerre de publier une brochure sur le Tonkin. On affirme que le général Compagnon lui a refusé cette autorisation.

**L'élection sénatoriale de l'Eure-et-Loir**  
M. Isambert, rédacteur de la République française, vient de poser sa candidature, à la dernière heure, pour l'élection sénatoriale d'Eure-et-Loir. Il sera dans la présence, pour le scrutin du 13 décembre, MM. Drex, ancien député; Roussille, président du comice agricole de Chartres; Corbière, conseiller général; Ferdinand Dugué et, enfin, M. Gustave Isambert.

**L'exposition de 1889**  
Il y a quelques jours, M. Dautremé, ministre du commerce, adressait aux principales chambres de commerce de France une lettre dans laquelle il leur demandait leur avis sur l'opportunité de faire l'exposition de 1889 nationale ou internationale.

On ne peut évidemment pas voter l'occupation. Que ferions-nous d'un pays qui ne produit rien. M. Gallard préconise alors le système de neutralisation.

### M. Paul Cambon

Nous avons à plusieurs reprises parlé des différends existants entre M. Cambon, ministre résidant à Tunis et le gouvernement. Un certain nombre de journaux ont fait une vive campagne réclamant une enquête. M. Cambon, devant cette campagne, a demandé à se justifier, mais pour ce faire refuse de comparaître devant les cinq directeurs du ministère des affaires étrangères. Il ne voulait rien moins qu'un débat parlementaire public. Le gouvernement a refusé.

**Basly**  
Un journal annonce que M. Basly, député de la Seine, a reçu hier une dépêche l'informant de la mort de son oncle, qui vient d'être tué dans une mine. M. Basly a quitté Paris dans la soirée.

**La France et le Vatican**  
On lit dans l'Univers : « Les mesures arbitraires accumulées en ces derniers temps contre le clergé par le gouvernement ne pouvaient manquer de produire à Rome la plus pénible impression. Par ordre du Souverain Pontife, une protestation très ferme et se fondant sur des arguments sans réplique a été notifiée au ministre des affaires étrangères, qui a dû en donner connaissance au ministre de l'Instruction publique et des cultes, auteur principal des odieuses mesures dont le cabinet tout entier est d'ailleurs solidaire. »

**Suite des persécutions**  
L'Union française continue à annoncer que le préfet du Doubs vient de supprimer le traitement de M. Abbé Cannelle, curé de Bannans. On reproche à ce prêtre d'être allé prêcher contre le gouvernement dans la chaire de l'église d'Arçon ; or, ce vicaire prêtre ne peut plus monter en chaire, ne peut plus prêcher, ne peut même pas sortir du village à cause de ses infirmités, et jamais il n'a mis les pieds à Arçon dans l'église de ce village.

**La comtesse de Chambord**  
Vienna, 11 décembre. — Les journaux publient une dépêche de Goritz annonçant que la comtesse de Chambord est gravement malade.

**L'empereur d'Allemagne**  
Berlin, 12 décembre. — L'empereur est remis de son indisposition. Il a entendu ce matin les rapports de plusieurs hauts fonctionnaires militaires. Il a fait cette après-midi une promenade en voiture. Il recevra demain matin l'ambassadeur de Turquie, Dewisk-Bey, en audience solennelle.

**Tendance de l'Allemagne**  
Le frère du roi de Portugal va se rendre à Berlin dans le but de solliciter pour son neveu l'infant Don Carlos, héritier de la couronne de Portugal, la main d'une des filles du prince impérial d'Allemagne. On ne croit pas que cette combinaison soit favorablement accueillie en Portugal. Au moment où le roi Alphonse XIII vient de mourir, l'alliance des familles de Braganza et de Hohenzollern retirait une importance facile à saisir. Ce serait évidemment une manifestation de la tendance qui, déjà accusée en 1870, quand s'appropriait la tradition de la maison d'Autriche, le roi de Prusse voulait installer un des siens sur le trône d'Espagne.

**Les tremblements de terre en Algérie**  
Alger, 12 décembre. — On a ressenti ce matin à Boushadah, cinq nouvelles secousses de tremblement de terre; les oscillations ont été légères et n'ont occasionné ni accidents ni désastres.

**Le député socialiste allemand Vlerock**  
Geizwick, 11 décembre. — M. Vlerock, député socialiste de Leipzig au Reichstag, expulsé de Berlin depuis deux ans déjà, vient de repulser également l'ordre de quitter Leipzig à la suite d'un discours qu'il avait prononcé ces jours derniers devant ses électeurs.

**Les élections anglaises**  
Les deux seules élections qui restent à faire actuellement dans le royaume ont été celles des circonscriptions universitaires d'Edimbourg et de St-Andrews, et la victoire des conservateurs n'y faisant doute pour personne, les journaux de Londres établissent définitivement ainsi les chiffres des partis dans la nouvelle Chambre des Communes : 333 députés libéraux, 252 conservateurs, 85 parcellistes ou autonomistes irlandais. Il s'en faut donc de 4 voix que les libéraux possèdent la majorité absolue.

### LA COMMISSION DU TONKIN

La séance d'aujourd'hui de la commission du Tonkin a commencé par l'audition des candidats aux fonctions de rapporteur.

M. Andrieux a déclaré qu'il était impossible de se désintéresser du passé. Il faut préciser les fautes, déterminer les responsabilités et éclairer l'avenir.

Comme la chose a été nettement établie, le Tonkin ne peut rien produire. L'évacuation immédiate est impossible. Le seul moyen praticable est la liquidation.

La question ministérielle ne doit pas être jointe à la question du Tonkin. Il faut rendre possible un arrangement au gouvernement si ce dernier veut s'y prêter.

On peut proposer la moitié des crédits pour six mois. Dans l'intervalle on pourrait présenter un plan de liquidation.

M. Casimir Périer. — Le gouvernement n'acceptera pas ce moyen.

M. Pelletan. — La commission doit avant tout avoir le courage de son opinion, et éviter toute équivoque.

Ce n'est pas à nous à indiquer un plan. L'occupation du Tonkin présente des charges très lourdes, et sera un gouffre toujours ouvert, et une menace de guerre permanente.

Ne revenons pas sur le passé, et cessons de soulever la question des responsabilités.

M. Andrieux déclare approuver les idées de M. Pelletan.

M. Lalande. — Les deux systèmes auxquels la commission est acculée sont trop radicaux. Une solution intermédiaire est préférable, par exemple l'occupation d'Hanoi et d'autres points.

On ne peut évidemment pas voter l'occupation. Que ferions-nous d'un pays qui ne produit rien. M. Gallard préconise alors le système de neutralisation.

M. Pelletan. — La commission doit avant tout avoir le courage de son opinion, et éviter toute équivoque.

Ce n'est pas à nous à indiquer un plan. L'occupation du Tonkin présente des charges très lourdes, et sera un gouffre toujours ouvert, et une menace de guerre permanente.

Ne revenons pas sur le passé, et cessons de soulever la question des responsabilités.

M. Andrieux déclare approuver les idées de M. Pelletan.

M. Lalande. — Les deux systèmes auxquels la commission est acculée sont trop radicaux. Une solution intermédiaire est préférable, par exemple l'occupation d'Hanoi et d'autres points.

On ne peut évidemment pas voter l'occupation. Que ferions-nous d'un pays qui ne produit rien. M. Gallard préconise alors le système de neutralisation.

### NOUVEAUX DOCUMENTS

Nous avons dit qu'hier, à la séance de la commission des crédits du Tonkin, ont été produits divers documents importants.

M. Andrieux a communiqué la pièce suivante, qu'il a trouvée au ministère des affaires étrangères :

**Projet de création d'une grande compagnie fermière de l'Etat dans l'Indo-Chine**

Article 1<sup>er</sup>. — Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, au nom de l'Etat, concède à la Société française générale de l'Indo-Chine, représentée par MM. XXX, qui acceptent :

1<sup>o</sup> La concession pendant quatre-vingt-dix-neuf ans de toutes les terres, forêts et mines vacantes de la Cochinchine, de l'Annam, du Tonkin et du Cambodge, ayant un caractère domanial.

2<sup>o</sup> Le droit exclusif :

a) D'établir au Tonkin, dans l'Annam et le Cambodge, une Banque d'émission, de prêt et d'escompte, jouissant des droits et privilèges conférés à la Banque de l'Indo-Chine par le décret du 21 janvier 1875;

b) De construire et d'exploiter les voies ferrées dont le gouvernement français ordonnera l'établissement ;

c) Et de créer et d'exploiter les lignes de transport maritimes et de navigation sur les voies fluviales, les ports, canaux, docks et entrepôts qui pourraient être nécessaires.

Le recouvrement en espèces et en nature, conformément à la loi annamite, de l'impôt foncier et la réalisation en espèces pour le compte de l'Etat de la partie perçue en nature, moyennant une indemnité à fixer.

Ce projet est accompagné d'une note de M. Ferry, écrite de la main du président du conseil et signée de ses initiales, constatant qu'il lui a été soumis par MM. Bédarride, sénateur ; Toudou, député ; Diets-Moutin, sénateur ; le trésorier-payeur G..., du Rhône, conduit par M. Dabry de Thiersant.

M. Andrieux a communiqué en outre à la commission les dépêches suivantes du général de Courcy :

Général de Courcy à ministre des affaires étrangères.  
Hanoi, 26 juin 1885.

J'ai écrit au ministre de la guerre pour lui demander de mettre à ma disposition les troupes nécessaires françaises et annamites. J'ai la conviction que toute réduction ne pourra qu'entraîner un résultat funeste, la non pacification définitive de la campagne 1885-1886. On sera alors obligé de s'entretenir en expéditions fort coûteuses en hommes et en argent.

Je vous prie, etc.  
Signé : Courcy.  
Le général de Courcy au ministre des affaires étrangères.  
Hué, le 21 juillet 1885.

L'occupation du Tonkin, bien qu'ayant fait des progrès, est encore à faire. Elle doit être considérée comme très difficile au présent et toujours incertaine à l'avenir. Par un article du traité Péténou, nous nous engageons à assurer la sécurité de la frontière et à étendre qui nous séparés de la Chine. Pour y accéder, nous aurons de bien grandes difficultés à surmonter, et plus encore pour nous y maintenir. Il y aura donc de ce côté une épée de Damoclès toujours suspendue.

La Chine est un pays qui deviendra redoutable, nous serons toujours un voisin incommode et fort exigeant au Tonkin, il nous englobera de toutes parts.

Ce que je viens proposer à votre Excellence peut paraître bien hardi et bien inattendu : Quitter le Tonkin ou tout au moins ce que nous possédons, et prendre l'Annam.

Hué, le 2 août 1885.

A vouloir conquérir et occuper solidement, avec nos propres troupes, les points extrêmes du Tonkin, Lang-Son, Tché-Khé, Kéo-Bang, Thuyen-Quem, etc., nous avons jeté des sommes énormes, prodigé le sang français et compromis gravement la santé de nos soldats.

Continuer ce système, l'étendre à Lao-Kai, sous prétexte de nous ouvrir cette port fameuse voie de pénétration par laquelle rien n'a jamais passé et ne passera jamais, serait commettre une faute monstrueuse d'autant plus grossière et impardonnable que les terribles conséquences d'une expérience récente sont là pour nous en détourner.

Les régions vaines productives du Tonkin s'arrêteront précisément aux points extrêmes de navigabilité des rivières pour nos canonniers et à faible tirant d'eau. Au-delà, c'est le vide, car je ne m'arrête pas aux richesses minérales qui n'existent, je le crains, que dans l'imagination trop féconde de certains explorateurs; c'est l'insalubrité redoutable que les terribles conséquences d'une expérience récente sont là pour nous en détourner.

Les régions vaines productives du Tonkin s'arrêteront précisément aux points extrêmes de navigabilité des rivières pour nos canonniers et à faible tirant d'eau. Au-delà, c'est le vide, car je ne m'arrête pas aux richesses minérales qui n'existent, je le crains, que dans l'imagination trop féconde de certains explorateurs; c'est l'insalubrité redoutable que les terribles conséquences d'une expérience récente sont là pour nous en détourner.

Signé : DE COURCY.

### UN INCIDENT

Nous avons donné hier une lettre adressée par Mgr Freppell à l'Union de l'Ouest demandant de ne pas publier le discours de Mgr Thomas, archevêque de Rouen, sur l'encyclique *Innocentia Dei*.

D'un autre côté, la Semaine religieuse de Rouen, publie la note et le document suivants :

Mgr l'archevêque de Rouen qui a déjà prouvé dans le monde religieux une profonde et salutaire impression. Plusieurs de NN. SS. les évêques, Mgr le nonce de Bruxelles et Mgr Averaard, chargé de la nouciture de Paris en l'absence de Mgr le nonce, Mgr le nonce de Spézet, ont par Mgr Thomas l'expression de leur adhésion et de leurs vives sympathies.

Paris, 9 décembre 1885.

Chez et vénéré monseigneur, Mgr l'archevêque a lu avec la plus vive satisfaction votre récent discours au congrès de Rouen. La forme et le fond lui ont également plu. Vos pensées sont ses pensées.

Son Eminence vous aurait écrit elle-même, sans un rhume qui, sans présenter rien de grave, la fatigue assez depuis deux jours, et me charge de vous adresser sous ses ordres, et elle veut que j'ajoute ces remerciements.

Veillez agréer, monseigneur, l'hommage de ma très respectueuse adhésion.

D. THELLIER, Ch. S. p. de S. Em.

Le dernier numéro du *Moniteur de Rouen*, dont on connaît la situation après du Vatican, contient la première partie du discours de Mgr l'archevêque de Rouen. Il le fait précéder d'un préambule ainsi conçu :

Nous avons donné un résumé de l'allocution prononcée par Mgr Thomas, archevêque de Rouen, à l'ouverture du Congrès catholique de Normandie. Nous sommes heureux de reproduire intégralement cette page magistrale des formes et des idées.

Le *Temps* reçoit ces lettres de son correspondant particulier :

Hanoi, 20 octobre.

Les troupes de la première division, dont ma dernière lettre vous donnait la force numérique, occupent toujours, sur le haut fleuve et au confluent de la rivière Claire, les emplacements que je vous ai signalés. Cette inaction prolongée justifie-t-elle l'opinion émise d'une évacuation spontanée du fameux delta de Than-Mai? Serait-elle imposée, au contraire, par leson qui doit donner aux chefs la santé des troupes que l'épidémie a poursuivies jusque dans leurs cantonnements de Bao-Hat? Quoi qu'il en soit, il n'y a pas lieu de s'inquiéter; la première division est entre les mains d'un chef qui a les plus éminentes qualités. Plein de sollicitude pour la santé de ses soldats, le général Jamont est très estimé de tous ceux qui sont sous ses ordres; ses officiers ont en lui la plus entière confiance.

Le choléra a fait, ces jours derniers, de nouvelles victimes : à Bao-Hat, on a perdu une centaine d'hommes et plusieurs officiers, parmi lesquels on compte le lieutenant Jamais, neveu et officier d'ordonnance du général de brigade. En rade de Hai-Phong, nous avons perdu le lieutenant de zonaves Fétis, dont le frère, lieutenant aux tirailleurs algériens, avait été enlevé, il y a quelques semaines, par un accès pernicieux. L'épidémie sévit encore en Annam; le *Phuoc*, qui vient de nous amener de Thuan-An deux compagnies de zonaves, a eu huit cas à bord, entre Hai-Phong et Hanoi. Malgré les fumigations et les mesures d'hygiène prises au mouillage en face de la concession, un matelot et M. l'aide-commissaire Belouard ont été atteints à leur tour le 17 octobre; le 18, un piquet de marins rendit les derniers honneurs au jeune commissaire, dans le cimetière de l'hôpital.

L'insurrection suit son cours ! Elle a gagné la province de Hanoi, et les rebelles conduits par un chef connu, qui a combattu jadis contre le colonel Brienval, se sont emparés d'une sous-préfecture à 18 kilomètres de Hanoi. — Près de Son-Tay, les bandes ont pillé et brûlé Hien-Quan et Gia-Du.

Certains villages se défendent énergiquement; ainsi les habitants de Ny-Yo ont repoussé, en leur faisant éprouver des pertes sérieuses, les bandits venus de la province de Bao-Niah.

En somme, ce mouvement insurrectionnel était prévu; il est dans l'ordre logique des choses et, M. Harmand nous l'avait prédit. On comprendra aisément que les mandarins hostiles, qui ont tout à perdre avec nous, tentent l'impossible pour jouer leur dernière carte; l'influence que cette classe exerce sur les « *niaokoué* » (paysans) dépasse tout ce que l'on peut imaginer. Peut-être essaient-ils d'entraver le mouvement en multipliant le nombre de petits postes. — L'ordre donné aux divers commandants de laisser les villages menacés se défendre eux-mêmes, a encouragé les pillards; certain de ne pas être inquiétés, ils ont poussé l'audace jusqu'à investir une place telle que Hai-Dzung. Mais on va pouvoir lancer des colonnes volantes, car des pluies torréfiennes nous ont empêché le ravivement de la mousson et l'entrée des pluies fraîches. La répression pourra être efficace.

### LETTRES DU TONKIN

Le *Temps* reçoit ces lettres de son correspondant particulier :

Hanoi, 20 octobre.

Les troupes de la première division, dont ma dernière lettre vous donnait la force numérique, occupent toujours, sur le haut fleuve et au confluent de la rivière Claire, les emplacements que je vous ai signalés. Cette inaction prolongée justifie-t-elle l'opinion émise d'une évacuation spontanée du fameux delta de Than-Mai? Serait-elle imposée, au contraire, par leson qui doit donner aux chefs la santé des troupes que l'épidémie a poursuivies jusque dans leurs cantonnements de Bao-Hat? Quoi qu'il en soit, il n'y a pas lieu de s'inquiéter; la première division est entre les mains d'un chef qui a les plus éminentes qualités. Plein de sollicitude pour la santé de ses soldats, le général Jamont est très estimé de tous ceux qui sont sous ses ordres; ses officiers ont en lui la plus entière confiance.

Le choléra a fait, ces jours derniers, de nouvelles victimes : à Bao-Hat, on a perdu une centaine d'hommes et plusieurs officiers, parmi lesquels on compte le lieutenant Jamais, neveu et officier d'ordonnance du général de brigade. En rade de Hai-Phong, nous avons perdu le lieutenant de zonaves Fétis, dont le frère, lieutenant aux tirailleurs algériens, avait été enlevé, il y a quelques semaines, par un accès pernicieux. L'épidémie sévit encore en Annam; le *Phuoc*, qui vient de nous amener de Thuan-An deux compagnies de zonaves, a eu huit cas à bord, entre Hai-Phong et Hanoi. Malgré les fumigations et les mesures d'hygiène prises au mouillage en face de la concession, un matelot et M. l'aide-commissaire Belouard ont été atteints à leur tour le 17 octobre; le 18, un piquet de marins rendit les derniers honneurs au jeune commissaire, dans le cimetière de l'hôpital.

L'insurrection suit son cours ! Elle a gagné la province de Hanoi, et les rebelles conduits par un chef connu, qui a combattu jadis contre le colonel Brienval, se sont emparés d'une sous-préfecture à 18 kilomètres de Hanoi. — Près de Son-Tay, les bandes ont pillé et brûlé Hien-Quan et Gia-Du.

Certains villages se défendent énergiquement; ainsi les habitants de Ny-Yo ont repoussé, en leur faisant éprouver des pertes sérieuses, les bandits venus de la province de Bao-Niah.

En somme, ce mouvement insurrectionnel était prévu; il est dans l'ordre logique des choses et, M. Harmand nous l'avait prédit. On comprendra aisément que les mandarins hostiles, qui ont tout à perdre avec nous, tentent l'impossible pour jouer leur dernière carte; l'influence que cette classe exerce sur les « *niaokoué* » (paysans) dépasse tout ce que l'on peut imaginer. Peut-être essaient-ils d'entraver le mouvement en multipliant le nombre de petits postes. — L'ordre donné aux divers commandants de laisser les villages menacés se défendre eux-mêmes, a encouragé les pillards; certain de ne pas être inquiétés, ils ont poussé l'audace jusqu'à investir une place telle que Hai-Dzung. Mais on va pouvoir lancer des colonnes volantes, car des pluies torréfiennes nous ont empêché le ravivement de la mousson et l'entrée des pluies fraîches. La répression pourra être efficace.

### DE LA STAGNATION DES AFFAIRES

Les commerçants se plaignent très vivement de la stagnation des affaires. Mais si ce fâcheux état du commerce excite des plaintes légitimes, il faut bien reconnaître que nous ne faisons pas tous les efforts pour en sortir.

Si nous nous flatons tous plus ou moins, en France, d'être des gens de progrès, il n'est pas cependant, par une anomalie bizarre, de pays au monde où il soit plus difficile d'acclimater les innovations profitables.

Que de commerçants attendent paisiblement derrière leur comptoir que les commandes se présentent d'elles-mêmes !

Il y a constamment des producteurs et des détenteurs de marchandises qui désirent trouver preneurs, et en même temps des acheteurs qui ne savent à où, ni à qui s'adresser; les uns et les autres se recherchent au hasard avec toutes les chances de ne pas se rencontrer.

Les Anglais et les Américains, gens pratiques par excellence, ont supérieurement compris du premier coup d'œil la puissance des communications que les journaux se chargent de porter à la connaissance du public par la voie des annonces.

Chez eux, il n'existe pas cette indifférence somnolente et il n'y a, surtout, pas de préjugés contre un des instruments les plus utiles de la vie sociale; les feuilles publiques sont littéralement bondées d'avis de toutes sortes, et l'on n'ose jouer un rôle prépondérant dans toutes les transactions et dans toutes les circonstances de la vie. Chez nous, au contraire, la publicité par la voie des annonces est encore dans l'enfance.

Sauf les grandes sociétés, les administrations publiques, les officiers ministériels, et sauf quelques catégories spéciales de commerce: les grands magasins de nouveautés, la librairie, la pharmacie, la parfumerie, la plupart des commerçants semblent ignorer les mérites de la publicité, ou croiraient dérocher en faisant figurer dans les colonnes d'un journal la nomenclature des articles qu'ils tiennent à la disposition du public.

C'est là un préjugé fâcheux, et c'est ainsi qu'on voit à chaque instant d'anciennes et honorables maisons, autrefois très importantes, périodiquement disparaître au profit de concurrents qui savent utiliser la puissance de l'annonce.

Les exemples que nous avons sous les yeux sont cependant suffisamment probants et dispensent de longues démonstrations théoriques. Presque toutes les maisons françaises qui n'ont pas cru déroger en recourant à la publicité lui doivent le succès et en ont retiré de très bénéfiques considérations. Il y a là de quoi frapper l'attention de tous les commerçants sérieux non seulement de maintenir leur chiffre d'affaires, mais encore de l'augmenter.

M. Jourdain prétendait que son père n'était pas marchand, mais faisait l'échange du drap contre de l'argent. Certes, nos négociants français ne l'imitent point et se glorifient avec raison de l'honorabilité de leur état; mais il y a un peu de faux respect humain indépendamment de pas mal de routine dans leurs habitudes, et cela est regrettable.

Or, quand on a à offrir des objets utiles à des gens qui en ont besoin, pourquoi ne pas employer le moyen le plus commode et le plus efficace de le leur faire savoir.

Il serait puéril de nier les avantages de la publicité; chacun sait que l'annonce est devenue, de nos jours, une puissance colossale; qu'elle constitue, en rapprochant l'offre de la demande, un formidable levier industriel et commercial; qu'elle a, qu'elle est, et qu'elle sera de plus en plus l'instrument des grandes entreprises qui modifient les conditions économiques d'un pays et centuplent leur prospérité.

(A suivre)

### NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Joué, la Chambre a procédé au renouvellement mensuel de ses bureaux. Par une bizarrerie du sort, la droite et la gauche se trouvent à peu près en même proportion dans tous les bureaux. La gauche est partout en majorité; voici, du reste, la composition des onze bureaux :

1<sup>er</sup> bureau, droite, 19, gauche, 33; 2<sup>e</sup>, droite, 18, gauche, 34; 3<sup>e</sup>, droite, 19, gauche, 33; 4<sup>e</sup>, droite, 21, gauche, 31; 5<sup>e</sup>, droite, 16, gauche, 36; 6<sup>e</sup>, droite, 18, gauche, 33; 7<sup>e</sup>, droite, 11, gauche, 40; 8<sup>e</sup>, droite, 21, gauche, 30; 9<sup>e</sup>, droite, 19, gauche, 32; 10<sup>e</sup>, droite, 19, gauche, 32; 11<sup>e</sup>, droite, 14, gauche, 37.

Parmi les députés du Nord, MM. Georges Brame et Plichon font partie du 1<sup>er</sup> bureau, MM. des Rotours et Thellier de Meunier du 2<sup>e</sup>, M. Bourgeois-Leroux du 3<sup>e</sup>, M. Léon Maurice, du 4<sup>e</sup>, MM. Bergerot, Le Gavrian, Legrand de Lecelles, Auguste Lepoutre du 6<sup>e</sup>, M. Renard, du 7<sup>e</sup>, M. Lefèvre Pontalis, du 8<sup>e</sup>, MM. le général Frescheville, Jonglez, Joseph Morel, du 9<sup>e</sup>, MM. Botticau, Déjardin-Verkindere, Félix Le Roy, de Martimprey, du 10<sup>e</sup>, M. Deléris, du 11<sup>e</sup>.

Le Sénat a procédé également à la même date, à la constitution de ses bureaux.

Font partie du 1<sup>er</sup> bureau, MM. Pajot et Théry; du 2<sup>e</sup>, MM. Massié du Bist et Wallon; du 3<sup>e</sup>, M. le général Faidherbe; du 4<sup>e</sup>, M. Corne; du 5<sup>e</sup>, M. Médin; du 7<sup>e</sup>, M. Fiévet; du 8<sup>e</sup>,